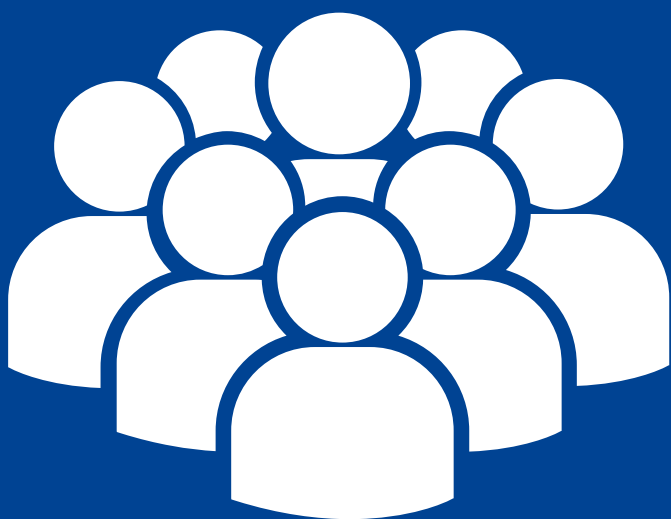


Agir pour les LGBT dans les départements

62 IDÉES D' ACTIONS LOCALES

Inter-LGBT



ÉDITORIAL



Si le vote de la loi mariage pour tou-t-e-s a marqué une grande avancée pour les droits des personnes lesbiennes, gaies, bies et trans, celles-ci sont encore et toujours la cible de trop nombreuses discriminations et violences au quotidien. Ce n'est qu'avec un engagement sur le terrain, de toutes et tous, élu-e-s et citoyen-ne-s, que nous pourront faire reculer ces actes.

C'est pourquoi l'Inter-LGBT a réalisé ce guide, deuxième volet de ses brochures présentant des propositions d'actions concrètes à l'échelle locale, après un premier volume consacré aux municipalités. Il s'agit d'une soixantaine de mesures, simples à mettre en œuvre, qui permettront de bâtir une société plus inclusive et plus bienveillante (juste), où chacun-e puisse s'épanouir pleinement. Elles concernent tous les domaines d'action du département, qui sont trop souvent méconnus : famille, éducation, santé, aide sociale, logement, communication, vie associative...

Nous espérons que ces propositions pourront donner des idées, permettre de nouvelles initiatives et puissent servir de base pour renforcer le dialogue entre les institutions départementales et les organisations de la société civile, qui, trop souvent, se connaissent bien mal.

Ensemble, faisons reculer les discriminations et construisons un avenir plus juste.



famille
et petite enfance

ACCUEILLIR ET AIDER TOUTES LES FAMILLES



- 01 Former les agents en charge de l'accueil, notamment dans les centres de PMI** (Protection Maternelle et Infantile) **pour garantir un accueil respectueux de tous les couples et de toutes les familles** en les sensibilisant à la diversité des familles pour éviter toute stigmatisation des enfants (par exemple avec un langage discriminant).
- 02 Formuler tous les documents et formulaires d'accès aux services et aux aides publics pour qu'ils soient inclusifs** en prévoyant qu'ils puissent être complétés par un couple ou des parents de même sexe.
- 03 Veiller à l'égalité de traitement et d'accès entre les couples de même sexe et les couples hétérosexuels**, quel que soit leur statut marital, pour toutes les aides et actions sociales

GARANTIR L'ÉGALITÉ DEVANT L'ADOPTION

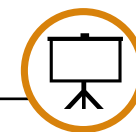


- 04 Veiller à ce que les demandes d'adoption soient traitées équitablement**, sans discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre des demandeurs et demandeuses.



éducation et jeunesse

PERMETTRE UNE ACTION ÉDUCATIVE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



- 05** Développer les actions de lutte contre les discriminations, dont les **LGBTphobies et le sexisme**, notamment en développant des campagnes et des outils spécifiques et en encourageant les interventions en milieu scolaire sur ces thématiques.
- 06** Dans le cadre de la prévention contre les IST, **développer les interventions sur la vie affective et sexuelle dans les collèges**, et s'assurer, via les appels d'offres, que ces interventions soient conformes au principe de la laïcité afin que les jeunes ne soient ni jugé-e-s ni culpabilisé-e-s pour leurs pratiques sexuelles.
- 07** **Soutenir les associations, notamment financièrement, qui interviennent sur les LGBTphobies**, le sexisme et la prévention santé en milieu scolaire, afin de permettre un maillage territorial suffisant.



VENIR EN AIDE AUX JEUNES EN DÉTRESSE

- 08 Sensibiliser les centres d'hébergement d'urgence et les acteurs des centres d'aide sociale relevant du département à la problématique des jeunes LGBT en rupture familiale.** Mettre en place des dispositifs d'accueil, à court, moyen et long terme, ou renforcer ceux déjà existants.
- 09 Permettre aux jeunes LGBT en rupture familiale d'avoir accès à une aide d'urgence, mais aussi les aider à trouver des solutions pérennes** pour construire leur avenir et à poursuivre leurs études, notamment via les fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes.
- 10 Aider à la création de structures de prise en charge des mineurs étranger-e-s isolé-e-s,** et former leurs personnels aux problématiques des migrant-e-s et réfugié-e-s LGBT.
- 11 Aider à la création de lieux de médiation et de discussion** pour que les jeunes LGBT en rupture familiale puissent reprendre contact avec leurs familles.



AIDER LES PROJETS DES JEUNES

- 12 Encourager les initiatives des jeunes en matière de lutte contre les discriminations,** notamment via les bourses et aides aux jeunes porteurs de projets.



FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES

- 13 Aider la création de lieux d'écoute et de prévention jeunesse pour la sexualité, les drogues, le mal-être et la violence ouverts à toutes et à tous** et sans rendez-vous pour que les adolescent-e-s bénéficient de conseils anonymes et gratuits. Ces structures pourront aussi mettre en place des actions spécifiques de lutte contre les LGBTphobies (débat, projections...).
- 14 Veiller à la présence d'informations sur la lutte contre les discriminations, incluant les discriminations LGBT et sur la prévention santé** dans les lieux de soutien et d'information destinés aux jeunes. Cette documentation pourra être éditée par le département, ou bien être celle d'associations locales ou nationales, par exemple en relayant affiches et brochures de la ligne Azur, de SOS homophobie ou de Contact.



ENCOURAGER L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOU-TE-S



- 15 Encourager l'accès aux vaccinations, et proposer des campagnes de vaccinations gratuites**, notamment en direction des publics précaires, en cas de recommandation du Haut Conseil de santé publique pour des vaccins non remboursés.
- 16 Soutenir fortement les actions des centres de planification familiale** pour permettre à toutes les femmes de consulter et de s'informer gratuitement et sans jugement sur la sexualité, et aux mineures d'avoir accès à la contraception.
- 17 Garantir l'accès à l'avortement** en s'opposant, notamment via les conseils d'administration des hôpitaux, à la fermeture des centres d'IVG.
- 18 Aider les centres de planification familiale à se former à l'accueil des femmes lesbiennes et bisexuelles et des personnes trans**, afin de leur garantir un suivi gynécologique de qualité.
- 19 Soutenir les initiatives visant à développer une offre de santé sexuelle et globale envers les populations LGBT et exposées au VIH, hépatites et IST** (contrats, réseaux ou maisons de santé).
- 20 Encourager la création de structures médicales spécialisées dans le domaine de l'accueil et du suivi des personnes séropositives** (sur le modèle du 190 à Paris).



FAVORISER LA PRÉVENTION EN SANTÉ SEXUELLE

- 21 Proposer des campagnes de prévention VIH et IST**, soit directement réalisées par le département, soit en relayant les campagnes des acteurs de prévention (Aides, CRIPS, INPES, Sida Info Service, etc.)
- 22** Concernant les populations les plus exposées aux épidémies de VIH et autres IST (gays, population en provenance d'Afrique subsaharienne), **soutenir et proposer des actions de prévention et dépistage rapide**, notamment en s'appuyant sur les associations communautaires.
- 23 Soutenir les évènements de prévention VIH** comme ceux organisés à l'occasion du 1er décembre, journée mondiale de lutte contre le sida.
- 24 Favoriser l'information et l'accès aux Traitements Post Exposition**, notamment en agissant via les conseils de surveillance des hôpitaux.



AIDER LES PERSONNES ÂGÉES

- 25** Les personnes âgées LGBT, du fait de leur parcours de vie, de leur histoire, mais aussi de l'Histoire de la communauté, notamment par rapport aux droits inégaux ou à l'épidémie de VIH/Sida, peuvent se retrouver encore plus isolées. **Il est donc important qu'elles aient accès à des dispositifs de veille et de soutien, notamment les dispositifs de téléassistance.**
- 26 De manière plus positive, il convient aussi de soutenir et favoriser l'émergence d'associations d'accueil**, d'échange et de convivialité créées pour et/ou par elles.
- 27** Via les conseils d'administration des maisons de retraite et les appels à projets pour les EHPAD, **encourager la formation des personnels à la prise en charge des personnes âgées LGBT et travailler à l'accueil des séropositif-ve-s.**



VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE



28 Assurer aux lesbiennes un accès aux dispositifs d'aide aux femmes victimes de violence conjugale et ne pas les oublier dans les dispositifs de prévention des violences faites aux femmes, de même que les femmes trans. Sensibiliser aussi les personnels de l'action sociale à la violence au sein des couples gays.

29 Former les personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance aux discriminations dont sont victimes les jeunes LGBT : si le département offre un centre de formation pour les assistant-e-s familiaux-liales, mettre en place un module sur ces questions, et former les personnels des structures d'accueil collectives relevant du département.

ENCOURAGER L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES PRÉCAIRES



30 Sensibiliser les personnels des services départementaux d'action sociale et des espaces départementaux des solidarités aux problèmes rencontrés par les LGBT et les personnes séropositives. Insister sur les problématiques rencontrées par les personnes trans, souvent en situation de grande précarité sociale.



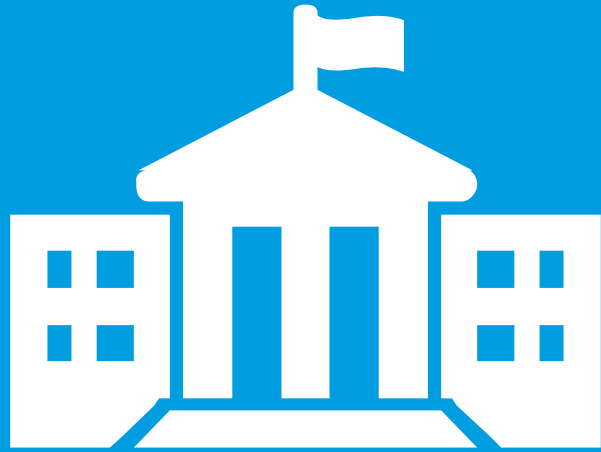
PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES PERSONNES DÉFAVORISÉES

- 31 Favoriser les initiatives d'habitat groupé pour les personnes LGBT vieillissantes**, particulièrement sujettes à l'isolement, et faire travailler les offices HLM et bailleurs publics en coordination avec les associations LGBT et de soutien aux personnes séropositives, notamment dans le cadre des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées.
- 32** Si le département participe aux côtés de l'Etat aux dispositifs d'hébergement d'urgence, **favoriser la création de places à destination des femmes SDF et des personnes trans.**
- 33 Garantir que la commission départementale de médiation qui évalue des demandes de logement dans le cadre de la loi DALO se montre impartiale** quelle que soit l'orientation sexuelle des demandeurs, et prenne en compte les discriminations particulières dont sont victimes certaines personnes trans.



AIDER LES VICTIMES DE LGBTPHOBIES

- 34** Dans le cadre de la mission de prévention délinquance, **soutenir les associations d'aide aux victimes et les aider à se former aux questions LGBT**. A minima, tenir à leur disposition une liste des associations d'aide aux victimes formées à l'accueil des personnes LGBT vers qui les diriger.
- 35** Si le département a mis en place une **structure d'aide juridique, veiller à ce que son personnel soit formé aux discriminations et violences spécifiques dont sont victimes les personnes lesbiennes, gaies, bies et trans** afin qu'il soit en mesure de leur apporter l'accompagnement nécessaire, ou à minima de les diriger vers une structure compétente.



l'institution départementale

N'OUBLIER PERSONNE DANS LA COMMUNICATION



- 36** De manière générale, il est souhaitable **que le département fasse la promotion de la diversité dans toute sa communication** (illustration du site internet, guide départemental, brochures d'information, journal, etc). Veiller notamment à la représentation de personnes LGBT, à montrer la diversité des familles et à éviter les stéréotypes de genre.
- 37** **Créer et/ou diffuser une campagne de communication pour lutter contre les discriminations gayphobes, lesbophobes, biphobes, transphobes et sérophobes** (trop souvent oubliées). Cette campagne pourra renvoyer directement sur les associations locales, ou sur une structure d'accueil des victimes formée aux questions LGBT.
- 38** **Soutenir et encourager les événements de visibilité dans l'espace public** comme les marches des fiertés, les forums des associations, mais aussi débats, projections, expositions, par exemple autour du 17 mai journée de l'IDAHO (journée internationale contre l'homophobie et la transphobie)
- 39** **S'engager à lutter publiquement contre les LGBTphobies** : notamment condamnation publique en cas d'agression, de dégradation visant les personnes, locaux et événements LGBT.
- 40** **Soutenir le plaidoyer à l'international** dans le cadre des déplacements des élu-e-s du département.



LE DÉPARTEMENT COMME EMPLOYEUR

- 41 Appliquer une politique volontariste en matière de non-discrimination et de promotion de la diversité pour le personnel** (en prenant en compte l'orientation sexuelle, l'identité de genre, mais aussi l'égalité femme/homme, l'origine ethnique...), dans le recrutement ou l'évolution des carrières.
- 42 Formaliser cet engagement par la signature de charte(s)**, comme la Charte de la diversité ou la Charte d'engagement LGBT de l'Autre Cercle.
- 43 Sensibiliser le service des ressources humaines** sur les questions d'orientation sexuelle, d'identité de genre et d'état de santé.
- 44 Garantir l'égalité de traitement entre les personnes en couple de même sexe et leurs collègues**, et ce quel que soit leur statut marital, concernant les congés avant naissance (examens...) et après (PACS, enfant malade pour le parent social).
- 45 En cas de harcèlement, condamner fermement les actes** et soutenir les victimes, notamment en cas de conflit avec la hiérarchie.
- 46 Répertorier les actes de harcèlement** et mener des enquêtes sur le bien-être des salarié-e-s au travail.



ENCOURAGER LA VIE ASSOCIATIVE

- 47 Apporter un soutien financier et/ou matériel aux associations LGBT et prévention santé** qui sont des actrices importantes de la vie locale. Par leurs actions d'accueil, de conseil, de convivialité et de prévention, elles apportent une aide concrète aux personnes et contribuent à leur épanouissement. Ce sont aussi des lieux d'échange, de réflexion et d'innovation qui développent l'engagement citoyen et la cohésion sociale. Selon leurs actions, elles peuvent avoir besoin de financements, notamment sous la forme de conventions pluriannuelles pour garantir une pérennité des financements et donc des actions.
- 48 Encourager les associations, en particulier celles travaillant avec des jeunes à se former à la lutte contre les discriminations**, notamment le sexisme et les LGBTphobies.



INSTITUTIONNALISER LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- 49** Créer un service ou une délégation «**lutte contre les discriminations**» ou «**droits humains**», incluant les questions LGBT et discriminations en raison de l'état de santé avec à la tête de ce service la nomination d'un adjoint.
- 50** Publier un bilan annuel de l'action départementale en matière de lutte contre les discriminations.
- 51** Organiser une concertation régulière avec les actrices et acteurs associatifs LGBT et santé, au niveau local afin d'étudier le bilan de l'action départementale et de mieux cerner les besoins.
- 52** Encourager les entreprises qui travaillent avec le département à engager des démarches de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, en s'appuyant par exemple sur la documentation du Défenseur des Droits.
- 53** En tant que membre du conseil d'administration de nombreuses institutions (CROUS, Hôpitaux, Festivals...), le département pourra appuyer les programmes et chartes de lutte contre les discriminations et veiller à ce qu'ils contiennent un volet LGBT.
- 54** Engager des actions de coopération et des échanges de bonnes pratiques en matière de lutte contre les discriminations et pour la lutte contre le VIH/sida.



culture, loisirs et tourisme

UNE CULTURE POUR TOU-TE-S



- 55** Encourager les bibliothèques départementales à mettre à disposition en libre accès des ouvrages à destination des adolescent-e-s en interrogation sur elles/eux mêmes pour les aider à envisager leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre **sereinement**, sans culpabilisation. Les inciter aussi à proposer des romans et bandes dessinées avec des personnages LGBT auxquels les jeunes, et moins jeunes, puissent s'identifier.
- 56** Inciter à la présence de livres pour la petite enfance permettant d'expliquer la diversité des familles et de lutter contre les stéréotypes de genre . Organiser des ateliers et débats sur ce thème.
- 57** Soutenir et encourager les évènements culturels qui encouragent la réflexion sur les stéréotypes racistes, sexistes et/ou LGBTphobes.



LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT

- 58 Encourager les clubs sportifs qui mettent en place une véritable politique de lutte contre les discriminations** et diffusent la Charte contre l'homophobie dans le sport, déjà signée par toutes les fédérations sportives françaises.
- 59 Aider les actions dans le sport en direction des personnes handicapées, des femmes, et des jeunes des quartiers défavorisés** via des financements prioritaires.
- 60 Prendre en compte l'engagement des clubs sportifs dans la lutte contre les discriminations**, incluant les discriminations LGBT et le sexisme, passant notamment par la formation des entraîneuses et entraîneurs pour l'attribution des subventions départementales et la construction de nouveaux équipements.
- 61 Soutenir les manifestations sportives départementales qui encouragent l'accès au sport féminin et le respect de tou-te-s.**

ENCOURAGER UN MEILLEUR ACCUEIL DES TOURISTES



- 62 Encourager la création d'une charte d'accueil des publics LGBT** via le Comité départemental du tourisme, visant à garantir une qualité d'accueil égale pour tou-te-s, notamment dans la restauration, les hébergements et les lieux de vie nocturne.

CONTACTS

inter-LGBT

Maison des associations du IIIe
Boîte 8 · 5, rue Perrée · 75003 Paris
contact@inter-lgbt.org

Attachée de presse :

Aurore Foursy (07 71 08 68 45)
presse@inter-lgbt.org

